



CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ANNEE 2025

Entre

La commune de Villebon-sur-Yvette représentée par son Maire, Monsieur Victor DA SILVA, dûment habilité par délibération n°2025-04-027 du 10 avril 2025 et membre de droit du Conseil d'Administration de la MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE - MAISON POUR TOUS BOBY-LAPOINTE de Villebon-sur-Yvette, désignée ci-après « la Commune »,

d'une part,

Et

L'association MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE - MAISON POUR TOUS BOBY-LAPOINTE de Villebon-sur-Yvette, déclarée à la Préfecture le 31 mars 1978 sous le N°2233, déclaration publiée au Journal Officiel du 15 avril 1978, agréée association d'éducation populaire sous le N°91-182 par arrêté du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs daté du 23 mai 1980, représentée par Monsieur François LOTH, Président, agissant en son nom, désignée ci-après « l'Association »,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant le projet initié et conçu par l'Association conforme à son objet associatif :

- **Favoriser** l'autonomie et l'épanouissement des personnes, pour l'accès de tous à l'éducation et à la culture,
- **Animer** un lieu d'expérimentation et d'innovation sociale en encourageant l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne,
- **Développer** le transfert de savoirs et d'expériences entre générations,
- **Respecter** le pluralisme des idées et les principes de laïcité,
- **Participer** au développement local,
- **Faire avec**, et non faire pour : l'Association se donne la mission d'accompagner et de faciliter les projets plutôt que de mettre à disposition des activités.

Considérant les priorités fixées pour le secteur de la culture, des sports et des associations réaffirmées dans le débat d'orientation budgétaire de la Commune, à savoir « favoriser le lien social entre tous les habitants par des politiques culturelles, sportives, éducatives, sociales de qualité et un soutien affirmé au tissu associatif »,

Considérant que le programme ci-après présenté par l'Association participe de ces politiques,

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'Association s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politiques publiques mentionnées au préambule le programme suivant (contenu détaillé dans le document en annexe 2), sous réserve des conditions sanitaires et de cas exceptionnels de force majeure :



- 1) Être un acteur du développement local social et culturel,
- 2) Contribuer à l'éducation à l'environnement dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial,
- 3) Être un lieu d'innovation en matière d'apprentissage artistique, de découverte et de développement de projet pour musiciens,
- 4) Venir en soutien des politiques publiques en matière de sport, jeunesse et de culture,
- 5) A partir du projet EthnoFrance, faire découvrir aux scolaires et à la population de Villebon-sur-Yvette les pratiques musicales du monde.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention a une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 3 - FONCTIONNEMENT

Le budget prévisionnel de l'Association, incluant les demandes de subvention, est présenté au cours du Conseil d'Administration auquel participent les élus désignés par la collectivité.

Ces demandes de subvention sont proposées à la Commune, d'un commun accord, en période de préparation des budgets, prenant pour référence celles versées et inscrites au compte d'exploitation de l'Association pour l'exercice en cours et, tenant compte du nombre d'adhérents, des rapports d'activités, de l'orientation et de la nécessité du développement de l'association, sans préjuger de la décision du Conseil Municipal.

La Commune alloue annuellement une subvention destinée à financer, en partie, le fonctionnement de l'Association. Le montant de la subvention est fixé annuellement par le conseil municipal en fonction des impératifs du budget de la ville et est notifié à l'Association après le vote du budget par le biais de la présente convention d'objectifs fixant les modalités de versement et de contrôle de la subvention.

Toutefois, le montant de la subvention communale annuelle de fonctionnement ne sera pas inférieur pour l'année à venir à 60 % de celui de l'année précédente pour assurer une bonne gestion des équipements et le bon exercice de la vocation de l'Association, compte tenu de son activité et des conditions économiques du moment.

L'Association pourra appliquer pour les activités payantes des tarifs qui tiendront compte des quotients familiaux déjà calculés par la Commune.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

La Commune contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 395 120 € dans le cadre des projets et activités sur l'année.

De plus, pour 2025, en continuité avec le projet mené depuis 2019, la Commune contribue financièrement à titre de subvention exceptionnelle pour un montant complémentaire prévisionnel maximal de 15 000 € à la mise en place du projet international « EthnoFrance » des Jeunesses Musicales Internationales.

Les contributions financières de la Commune sont applicables sous réserve :

- Du vote de la délibération de la Ville inscrivant les crédits de financement au budget,
- Du respect par l'Association des engagements contenus dans la présente convention.



ARTICLE 5 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

La Commune règlera la subvention sous la forme de deux versements :

- Un acompte de 50 % en début d'exercice,
- Le solde dans le courant de l'année.

ARTICLE 6 – FRAIS DE PERSONNEL

Le personnel de direction, éducatif, contractuel ou vacataire et le personnel administratif, de secrétariat et technique, est rémunéré sur le budget de fonctionnement de l'Association.

La mise à disposition de personnel se fera par la signature d'une convention particulière.

ARTICLE 7 – EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PAR L'ASSOCIATION

L'Association s'engage à fournir à l'évaluateur désigné par la Commune :

- Des fiches actions permettant une évaluation des différents objectifs avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs,
- Une évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du programme à une date fixée par l'évaluateur,
- Une évaluation globale dans le cadre de la demande de subvention de l'année N+1.

En cas de non-renouvellement de demande de subvention, l'Association devra fournir au plus tard l'évaluation de l'action ou du programme d'actions dans les 3 mois suivant l'expiration de la présente convention.

En cas de cessation d'activité, l'Association devra fournir l'évaluation de l'action ou du programme d'actions réalisé avant l'Assemblée Générale Extraordinaire de cessation d'activités.

ARTICLE 8 – JUSTIFICATIFS

L'Association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention.

Il est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 2 et définis d'un commun accord entre la Commune et l'Association. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel.
- Le rapport d'activité.



ARTICLE 9 – CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Le calendrier des manifestations organisées par l'Association est préparé tous les trimestres en tenant compte de la vocation générale de l'Association, de la nature des locaux et équipements, des activités régulières qui ne doivent pas en souffrir.

Dans le cas où la Commune organiserait des manifestations éducatives, sociales et culturelles, elle peut confier la réalisation de certaines d'entre elles à l'Association. Des réunions de concertation entre la Commune et l'Association sont organisées annuellement pour établir une vision d'ensemble de la programmation sur la Ville.

ARTICLE 10 - RELATIONS COMMUNE / ASSOCIATION

La présente convention doit permettre le respect des règles de coopération et une bonne entente entre la Commune et l'Association. Dans ce but, et pour réaliser une liaison permanente effective entre la Commune de Villebon-sur-Yvette et l'Association, une commission de concertation Commune / Association peut éventuellement être convoquée, à laquelle participent en nombre égal quatre membres du Conseil Municipal élus en son sein et quatre membres du Conseil d'Administration de l'Association.

Cette commission de concertation sera convoquée à la demande de l'une ou de l'autre des parties dans un délai d'un mois, dans la limite de deux par an.

En cas de conflit, à la demande du Maire ou du Conseil d'administration de l'Association, une réunion exceptionnelle de la commission de concertation peut être également convoquée dans un délai d'un mois. Si le conflit ne peut être réglé par la réunion ci-dessus désignée, une commission de conciliation doit être réunie. Y sont alors convoqués, dans un délai maximum de deux mois :

- Le Maire ou son délégué et deux conseillers municipaux,
- Deux délégués du Conseil d'Administration de l'Association.

Les représentants de la Commune et les représentants de l'Association peuvent être assistés de conseillers techniques sans voix délibérative.

ARTICLE 11 - AUTRES ENGAGEMENTS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'Association sans l'accord écrit de la Commune, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention. La Commune en informera l'Association par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 – AVENANT

La présente convention peut être modifiée par un avenant signé par la Commune et l'Association. Les éventuels avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.



ARTICLE 13 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 14 – CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Conformément à l'article 5 du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, l'Association bénéficiaire d'une subvention de la Commune veille à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté.

Sont imputables à l'Association ou la fondation les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'Association, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

Les engagements souscrits au titre du contrat d'engagement républicain sont opposables à l'Association à compter de la date de souscription du contrat.

Le contrat d'engagement républicain est de nature à justifier le retrait d'une subvention, en numéraire ou en nature, en cas de manquement aux engagements souscrits au titre du contrat.

Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement.

ARTICLE 15 – RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif de Versailles.

Fait à Villebon-sur-Yvette,

Le

Pour l'Association

Le Président

François LOTH

Le 11 avril 2025

Pour la Commune

Le Maire



Victor DA SILVA



ANNEXE 1 : Evaluation des projets MJC 2024

L'Association met en œuvre le programme d'actions visé à l'article 1 de la présente convention dans le respect des dispositions suivantes, sous réserve des conditions sanitaires et de cas exceptionnels de force majeure :

1) Être un acteur du développement local social et culturel :

1.1) Développement social local :

a) Prendre en considération les préoccupations des adultes hébergés à l'hôtel social de la Ferronnière ainsi que celles des réfugiés Ukrainiens en matière d'apprentissage de la langue française.

Évaluation :

Concernant les réfugiés Ukrainiens, nous suivions jusqu'à présent une famille (au CLAS) mais celle-ci a quitté le territoire mais nous avons toujours des participants de l'hôtel social et une famille hébergée par Solidarité Nouvelle par le Logement sur Courtabœuf.

Cette action mobilise trois bénévoles en permanence, que nous formons via France Bénévolat et le réseau linguistique Paris-Saclay dont on est membre.

Sur l'année 2024, nous avons accueilli aux ateliers sociolinguistiques une dizaine d'adultes de l'hôtel social et 5 adultes villebonnais.

Outres les apprentissages en salle de cours, nous avons noué des partenariats avec la médiathèque, la ludothèque et avons développé des ateliers dans le jardin partagé, avec la webradio (autour de l'expression orale et du partage et valorisation des cultures de chacun) et de l'informatique.

b) En coopération avec les associations de parents d'élèves proposer aux parents de Villebon des soirées thématiques les concernant avec ou sans intervenant.

Évaluation :

Cinq cafés des parents ont été réalisés en 2024. Tous étaient animés avec intervenant et les sujets proposés par les parents. Les sujets abordés :

- Communication avec les adolescents (deux séances)
- gérer les handicaps invisibles
- les troubles DYS, troubles de l'attention et du comportement (deux séances)

c) Pilotage du Contrat Local Accompagnement à la Scolarité sur la ville auprès de jeunes collégiens et d'enfants d'élémentaire, comportant « aide aux devoirs », « pratiques culturelles ou sportives », projet en collaboration avec l'ensemble des acteurs scolaires ou périscolaires, soutenu par la CAF et associant les parents et familles. Le bilan de l'action s'appuiera sur l'évaluation effectuée entre la CAF et la MJC.

Évaluation :

Pour la saison 2023-24, nous avons accueilli 41 enfants pour 30 familles.

8 enfants des Casseaux, 16 enfants de La Roche et 17 enfants du collège.

12 bénévoles participent régulièrement à cette action, soit, sur une année l'équivalent de 0,8 ETP.

Les ressources internes et partenaires mobilisés : l'éducation à l'environnement, avec des ateliers découverte et sensibilisation de l'environnement, atelier webradio, découverte des outils numériques, musique avec apprentissage collectif des instruments d'un orchestre rock, escalade et sorties culturelles et de loisirs (4 sorties, dont Cinépal, la verrerie d'art de Soisy-sur-Ecole, Musée



d'Orsay et accrobranche). Nous travaillons régulièrement avec la ludothèque tous les mardis soir (primaires) et sur les soirées jeux ados des vendredis soir pour les collégiens et allons régulièrement à la médiathèque.

Nous avons aussi mis en place des passerelles entre le projet Ethno et le CLAS et les enfants, ainsi que leurs parents, sont invités au concert du vendredi soir.

Certains enfants du CLAS participent aux stages mis en place durant les vacances scolaires, en particulier ceux de créations de jeux vidéo.

Avant de trouver le moyen pertinent de mobiliser les parents, à savoir être présent à l'école au moment des rencontres individuelles parents-enseignants, nous avons du mal à mobiliser les enfants de La Roche.

Il est à noter la grande motivation pour ce projet par la direction de l'école des Casseaux et le collège reste un partenaire actif, réactif nonobstant les changements d'équipe de direction.

Nous participons au réseau des CLAS départemental (pilote par l'ADEPEP 91, déléguée par la CAF).

La demande annuelle d'accompagnement par les familles et les établissements est largement supérieure à notre capacité d'accueil, plus de 60 demandes pour une capacité maximum de 40 enfants.

d) Participer et contribuer aux réflexions de la commune autour du projet éducatif local, de la Convention Territoriale Globale, du Projet Educatif de Territoire et le Plan mercredi. Dès lors qu'elle y sera invitée la MJC sera représentée à chaque réunion. Une évaluation qualitative et quantitative sera effectuée paritairment entre la MJC et la ville.

Evaluation :

La MJC a été invitée à la réunion bilan du PEDT et y a participé.

e) Participer à la réflexion, actions et aux enjeux thématiques d'envergure menés sur la ville : sensibilisation sur le handicap autour du projet « Cap Villebon » (Cité de l'Autonomie et du Partage » et participation au comité de pilotage dédié), liens intergénérationnels avec la RPA, l'EHPAD et le CCAS.

Sauf à ne pas avoir été associé, la MJC n'a pas eu à participer à des actions avec les services. Cependant nous restons disponibles pour contribuer à la réflexion et aux actions.

f) Participer à un évènement solidaire sur la Commune. (ex : Téléthon) :

Réalisations :

1) L'activité spéléo a animé des ateliers sur le téléthon. Cet évènement se déroulait la semaine précédant le weekend des 20 ans de la salle de spectacle et des studios de répétition. L'équipe de permanents était pleinement mobilisée sur ce weekend et n'a pas pu s'investir sur le téléthon. Reste à travailler avec les activités sportives autre que la spéléologie pour leur faire prendre conscience de l'importance de s'engager sur les actions de solidarité pilotées par le club des AS.

2) La MJC a été un point de collecte de protections hygiéniques à l'initiative de la médiathèque.

1.2) Développement culturel :

a) Continuer une proposition d'activités autour du théâtre, de la musique et toutes les formes d'expressions artistiques, en étant vigilant sur la complémentarité avec les autres acteurs de la ville.



Evaluation :

- Théâtre :

Après le départ de l'équipe d'animatrice théâtre en 2022, nous avons rencontré des difficultés à reconstruire une équipe solide, cohérente et qui se parle. Pour la saison 2024-25 nous avons recruté deux nouvelles intervenantes qui travaillent en parfaite harmonie avec notre intervenante déjà présente. Nous avons augmenté les effectifs et dû ouvrir un groupe supplémentaire. En revanche, pour des raisons économiques, nous avons supprimés les stages pré-spectacles qui n'étaient pas financés.

L'atelier en direction des adultes n'a pas retrouvé son public.

- Musique :

Pour la musique, de nouveaux ateliers collectifs ont été créés sur les saisons 23-24 et 24-25. La place du jazz diminue et devient moins dominante, laissant la place à des pratiques plus en phase avec les attentes du public et plus variées. Ainsi, nous avons créé une fanfare, un atelier funk, un atelier soul music, un atelier musique du monde, une chorale des Balkans et fait un travail avec des musiciennes d'atelier en non-mixité.

La volonté des animateurs d'activité reste présente pour une ouverture de nouveaux ateliers d'ensemble.

Nous avons développé les ateliers de pratique collective musicale à partir de 3 ans, nous avons nommé ces ateliers les petits rockeurs. Après plusieurs saisons d'essai, le dispositif commence à prendre une réelle place dans l'enseignement artistique de la MJC. Pour renforcer la pratique des Petits et permettre l'accès à la musique dès le plus jeune âge, nous avons également mis en place à deux reprises des semaines d'Eveil Musical à partir de 18 mois.

Quelques familles se sont inscrites, et nous avons également travaillé avec l'Association des Petites Bouilles Villebonnaises, qui vient renforcer son projet associatif avec cette animation.

Pour développer ce projet en direction des petits nous avons ouvert un créneau le samedi matin après avoir formé un animateur.

Nous avons reconduit cette année le stage de musique de mixité choisie. Le stage était complet : 10 participantes ont travaillé un répertoire que nous avons restitué à l'Usine de Marcoussis.

Pour travailler ce stage, nous avons voulu inclure d'anciennes participantes dans l'organisation. L'an passé, des participantes avaient travaillé une programmation, cette année, la participante a été accompagnée dans la démarche de recherche de la date de restitution. Un exercice qui vise l'autonomie des musicien.ne.s dans le développement d'un projet.

Sur les autres formes d'expression artistiques :

Faute de moyen financier et humain nous n'avons pas développé de nouveaux ateliers comme la vidéo.

b) Continuer la co-construction du festival des Guinguettes de l'Yvette avec la MJC de Palaiseau, coordonnée par l'association des Guinguettes de l'Yvette. Faire de ce festival un moment important pour certaines activités de la MJC (CLAS, Education à l'environnement...) Pour l'édition 2024 l'association va développer un projet avec les enfants de l'accompagnement à la scolarité dès la rentrée 2023-24.

Evaluation :

Les difficultés de gouvernance, qui ont émergé en février 2024 nous ont obligé à mettre notre énergie sur la pérennité de la vie associative toute en continuant le volet organisation du festival.

En 2024, nous avons consolidé la gouvernance partagée sur la programmation, la communication et la décoration du site.

L'énergie pour l'organisation de ce festival reste toujours présente.

2) Être un lieu d'innovation en matière d'apprentissages artistiques, de découverte et de développement de projets pour musiciens.

2.1) Place de l'enseignement musical sur la ville :

Élaborer, avec le conservatoire, un projet de parcours du musicien sur la ville en identifiant les possibilités des uns et des autres (y compris ce qui se passe à l'ASV), travailler sur les articulations mais aussi les passerelles et la gestion des doublons si besoin.

Evaluation :

Le changement de direction et la nécessaire prise de marque de la part de la directrice ne nous a pas permis de se mettre autour de la table pour travailler sur ce projet.

2.2) Développer des parcours d'apprentissage :

La MJC, de par son histoire, son appartenance au réseau des musiques actuelles d'Ile de France, mène une réflexion autour du parcours du musicien de l'apprentissage à la scène. En ce sens elle retravaille son projet pédagogique et devrait le formaliser courant 2024. L'objectif pour 2024 est de présenter un état des lieux exhaustif de ses actions en matière d'apprentissage de la musique. L'objectif de cette action est la présentation de cet état des lieux.

Evaluation :

L'évaluation a été faite est présentée au Conseil d'administration.

Dossier en annexe 3

3) Contribuer à l'éducation à l'environnement dans le cadre du Plan Climat Air Energie du Territorial.

3.1) Animer des espaces d'expérimentation et de partage de connaissance :

a) Animation d'un jardin partagé dit Open Source :

Evaluation :

Les stages nature :

b) Pilotage de l'animation effectuée avec l'association « haie magique » du jardin du **Moulin de la planche**.

Evaluation :

Les actions ouvertes aux villebonnais, de janvier à décembre : Débroussaillage entrée, ouverture zone à gauche de l'entrée, pour créer une zone de recueil de rémanents.

Taille de ronces, au niveau du grillage de la résidence, taille de pommiers. Plantation de jonc autour de la mare, fabrication d'une haie sèche.

Taille des ronciers sur la haie centrale et installation de barrière autour de la mare.

Plantation de poiriers, taille de ronciers du verger, plantation palissade en saule sur la butte de la mare.

Plantation de 35 pousses d'arbres, formation à la fauche manuelle, poursuite de la haie tressée en saule sur la butte de la mare.

Présentation du terrain, taille à l'entrée.

Présentation du terrain, fauche manuelle au niveau des sentiers

Entretien du terrain + répétition pour l'escape game

Escape game pour la fête de la nature

Nettoyage post-inondations.



Animations au bord de l'Yvette l'été :

Ouverture au public pour visiter l'espace de biodiversité, pendant les animations au bord de l'Yvette avec la ludothèque, deux soirées en juillet.

Avec les enfants :

Avec les P'tites Bouilles (association assistantes maternelles) :

Une séance entre chaque vacance, pour sensibiliser et faire découvrir la nature aux enfants dès leur plus jeune âge. Les séances se font soit au jardin partagé de la MJC soit à l'espace de biodiversité. 3 rendez-vous ont eu lieu dans l'espace de biodiversité.

Animation « séjour » avec 4 jeunes de l'Accompagnement à la Scolarité, durant 4 journées :

c) Créer et animer un Repair Café : initié en 2019 nous souhaitons consolider cette action qui a lieu tous les mois.

Evaluation :

Le repair café a trouvé son rythme de croisière à raison d'une séance par mois. Il fonctionne avec cinq bénévoles réguliers.

d) Mettre en place et développer un rucher pédagogique.

Evaluation :

Au début du projet en 2023, nous avons 10 bénévoles qui souhaitaient être formés à l'apiculture. Devant la difficulté, les contraintes liées au soin des abeilles, la vigilance permanente et la lutte contre le varroa et les frelons asiatiques, le groupe s'est réduit à six apiculteurs. Nous avons été accompagnés par un apiculteur pendant deux saisons et avons fait notre première récolte, de 20 kilos de miel en juillet 2024. Nous l'avons conditionnées en petits pots pour 75 % de la production et fait dons au personnel du centre sportif, au comité directeur de Club des As et à la commune, via le cabinet du maire.

e) Participer activement à la fête de la Nature

Evaluation :

Dans le cadre de la fête de la nature, nous avons organisé une visite du rucher pédagogique, fait un escape game partant du jardin Open Source et allant à l'espace de biodiversité.

Deux représentations de la « La bête beurk » pour les scolaires et pour les familles.

3.3) Soutenir les associations et les habitants pour développer une démarche de développement durable :

a) Participer aux actions dans le cadre du Plan Climat Air Energie et développer des animations autour du thème.

b) Accueillir et accompagner les initiatives des villebonnais, individuelles ou collectives.

Evaluation :

En 2024, l'association n'a pas été sollicité par des particuliers villebonnais.

Pour les associations :

1) Nous avons régulièrement accueilli l'association l'ASEVY dans le cadre de la préparation de la soirée du 08/11 autour de la gestion de l'eau en vallée de l'Yvette mais aussi pour ses réunions de fonctionnement associatif.

2) La MJC est un point de dépôt hebdomadaire des Paniers de Marcoussis, portés par l'association des jardins de Marcoussis, entreprise d'insertion par l'économique.

3) La MJC est aussi un point de collecte de verres et de bocaux pour l'association Bouteilles d'Avenir, plus de 6 000 contenants collectés en 2024.



4) Venir en soutien des politiques publiques en matière de sport, jeunesse et de culture.

L'Association relayera les dispositifs et les événements majeurs de la Commune.

4.1) Participer à la dynamique sportive locale dans l'esprit des labels « ville active et sportive » et « Terre de jeux 2024 » autour des objectifs de sport pour tous, sport santé, ...

a) Participer à la réflexion et actions locales dans l'esprit des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris en développant le sport pour tous. Pour 2024, le thème choisi par la commune sera « l'Olympisme ». La MJC s'engage à participer ou accueillir 2 actions à l'initiative de la commune dont « Cap sur Olympie » :

Evaluation :

Dans le cadre de la fête du sport et de CAP sur Olympie, la MJC a participé avec les Petites Bouilles à des animations familiales le samedi matin.

Sur l'année 2024 l'association a accueilli, avec un engagement plus ou moins fort, les manifestations communales suivantes :

- Du 18 au 21 janvier 2024, Inter-ludes qui nous a obligé à annuler tous nos cours sur cette période car pour cette édition nous avons décidé avec la ludothèque d'utiliser tous les espaces de la MJC. Cette manifestation a touché les écoles les jeudis et vendredi et un public nombreux le vendredi soir, le samedi toute la journée et le dimanche. L'ensemble de la MJC a été investi par la ludothèque et nous avons mis à disposition notre animateur jeux. Un circuit vidéo a été installé pour que les différents lieux puissent avoir un visu sur les autres lieux.
- Le vendredi 2 février, bal trad des écoles avec le conservatoire.
- Le 17 septembre en soirée, à la demande du Maire, pour une communication vers les villebonnais autour des problèmes de fibre sur la commune.
- Les 11 (annulé) et 12 octobre, dans le cadre de la semaine d'information sur la Santé Mentale, service des sports.
- Le 7 novembre, deux représentations de théâtre forum pour les collégiens, à la demande du PIJ.
- Le 16 et le 17 novembre accueil d'un projet du conservatoire « Fiesta du Sud » (cf projet avec le conservatoire.)
- Le 12 décembre, 2 représentations de théâtre forum pour les écoles primaires, service scolaire.

Toutes ces manifestations doivent s'intercaler avec notre propre programmation et peuvent parfois être consommatrice de ressources pour notre association, via le changement de configuration de la salle de spectacle, obligation de présence pour des raisons de réglementation ERP et parfois non-préparation.

b) mettre en œuvre les conditions permettant la création d'une section Rollers skating qui pourra ensuite utiliser le skatepark construit par la commune.

Evaluation :

Le projet ayant pris du retard, l'objectif est reporté pour 2025.

4.2) Proposer et développer des actions en direction de la Jeunesse

La MJC proposera des stages et des actions vers la jeunesse en lien avec les différents acteurs locaux (service jeunesse, PIJ, services de sports).

Elle sera relais sur les projets jeunes solidaires (par exemple : Sporlidaire, Téléthon, bourse d'aide aux projets jeunes avec le PIJ, ...).

Elle sera aussi un lieu d'écoute et d'accompagnement de projets émanant du public.

Elle proposera des animations Webradio aux enfants fréquentant le centre de loisirs.



Évaluation :

Durant les vacances scolaires d'automne, d'hiver et de printemps, nous organisons toujours des stages nature, de programmation de jeux vidéo et de dessin 3D et de lightpainting, parfois nous proposons aussi des matinées roller.

Presque tous les mercredis, nous allons préparer des émissions de radio avec les enfants du centre de loisirs. Celle-ci est ensuite diffusée la semaine suivante sur BLP Radio.

- 5) A partir du projet EthnoFrance, faire découvrir aux scolaires et à la population de Villebon-sur-Yvette les pratiques musicales du monde.

5.1) Mise en place d'un PACTE avec au moins une école.

Le stage Ethnofrance aborde les musiques traditionnelles du monde entier. Ce stage est inscrit dans un réseau international de musiciens porté par les Jeunesses Musicales Internationales. Ces musiciens peuvent venir partager, par transmission orale, leur connaissance.

Le PACTE a pour objet de faire découvrir aux enfants les cultures musicales du monde.

Évaluation :

En 2024 nous avons fait un pacte avec l'école de La Roche pour deux classes qui se sont produites sur

5.2) Accueillir le stage EthnoFrance.

Développer des rencontres entre les musiciens et différents publics de la commune (écoles, RPA, EPHAD...). Au moins 5 rencontres sur la période. Faire un concert sur la ville avec deux représentations, dont une scolaire gratuite.

Évaluation :

Dans le cadre de l'accueil du groupe EthnoFrance 2024, nous avons fait trois rencontres dans les écoles, une à l'hôtel sociale, une rencontre à l'EHPAD, au centre de loisir de Villebon, la RPA, l'internat du collège et lycée d'Ile-de-France et le CLAS de la MJC.

Nous avons bien réalisé un concert gratuit pour les écoles primaire de Villebon et une deuxième représentation pour tout public en soirée, plus de 400 personnes étaient présente.

5.3) Développer le partenariat avec le conservatoire de la ville.

Développer des rencontres entre les musiciens du conservatoire et ceux de la MJC autour de l'esthétique des musiques traditionnelles, développer un répertoire commun et jouer en première partie du concert au Centre Culturel Jacques Brel et lors de la restitution scolaire devant les parents d'élèves.

Évaluation :

Avec le conservatoire, l'atelier rythme en particulier, nous avons créé un parcours commun autour d'Ethno. Une fois par mois, au cours du premier trimestre nous nous retrouvons à la MJC pour partager avec un musicien un morceau traditionnel. Avant le concert Ethno, nous nous retrouvons pour préparer la première partie du concert EthnoFrance.



ANNEXE 2 : Projets MJC 2025

L'Association met en œuvre le programme d'actions visé à l'article 1 de la présente convention dans le respect des dispositions suivantes, sous réserve des conditions sanitaires et de cas exceptionnels de force majeure :

6) Être un acteur du développement local social et culturel :

6.1) Développement social local :

- a) Prendre en considération les préoccupations des adultes hébergés à l'hôtel social de la Ferronnière ainsi que celles des réfugiés Ukrainiens en matière d'apprentissage de la langue française.
- b) En coopération avec les associations de parents d'élèves proposer aux parents de Villebon des soirées thématiques les concernant avec ou sans intervenant.
- c) Pilotage du Contrat Local Accompagnement à la Scolarité sur la ville auprès de jeunes collégiens et d'enfants d'élémentaire, comportant « aide aux devoirs », « pratiques culturelles ou sportives », projet en collaboration avec l'ensemble des acteurs scolaires ou périscolaires, soutenu par la CAF et associant les parents et familles. Le bilan de l'action s'appuiera sur l'évaluation effectuée entre la CAF et la MJC.
- d) Participer et contribuer aux réflexions de la commune autour du projet éducatif local, de la Convention Territoriale Globale, du Projet Educatif de Territoire et le Plan mercredi. Dès lors qu'elle y sera invitée la MJC sera représentée à chaque réunion. Une évaluation qualitative et quantitative sera effectuée paritairement entre la MJC et la ville.
- e) Participer à la réflexion, actions et aux enjeux thématiques d'envergure menés sur la ville : sensibilisation sur le handicap autour du projet « Cap Villebon », liens intergénérationnels avec la RPA, l'EHPAD et le CCAS.
- f) Participer à un évènement solidaire sur la Commune. (ex : Téléthon)

6.2) Développement culturel :

- a) Continuer une proposition d'activités autour du théâtre, de la musique et toutes les formes d'expressions artistiques, en étant vigilant sur la complémentarité avec les autres acteurs de la ville.
- b) Continuer la co-construction du festival des Guinguettes de l'Yvette avec la MJC de Palaiseau, coordonnée par l'association des Guinguettes de l'Yvette. Faire de ce festival un moment important pour certaines activités de la MJC (CLAS, Education à l'environnement...) Pour l'édition 2024 l'association va développer un projet avec les enfants de l'accompagnement à la scolarité dès la rentrée 2023-24.

7) Être un lieu d'innovation en matière d'apprentissages artistiques, de découverte et de développement de projets pour musiciens.

7.1) Place de l'enseignement musical sur la ville :

Entreprendre, avec le conservatoire, les premières réflexions sur un projet de parcours du musicien sur la ville en identifiant les possibilités des uns et des autres (y compris ce qui se passe à l'ASV), travailler sur les articulations mais aussi les passerelles et la gestion des doublons si besoin.

7.2) Développer des parcours d'apprentissage :

La MJC, de par son histoire, son appartenance au réseau des musiques actuelles d'Ile-de France, mène une réflexion autour du parcours du musicien de l'apprentissage à la scène. En ce sens elle



retravaille son projet pédagogique et devrait le formaliser et présenter un parcours du musicien en matière d'apprentissage de la musique.

8) Contribuer à l'éducation à l'environnement dans le cadre du Plan Climat Air Energie du Territorial.

8.1) Animer des espaces d'expérimentation et de partage de connaissance :

- a) Animation d'un jardin partagé dit Open Source
- b) Pilotage de l'animation effectuée avec l'association « haie magique » du jardin du **Moulin de la planche**
- c) Créer et animer un Repair Café : initié en 2019 nous souhaitons consolider cette action qui a lieu tous les mois.
- d) Mettre en place et développer un rucher pédagogique.
- e) Participer activement à la fête de la Nature

8.2) Soutenir les associations et les habitants pour développer une démarche de développement durable :

- a) Participer aux actions dans le cadre du Plan Climat Air Energie et développer des animations autour du thème, notamment la fête de la nature.
- b) Accueillir et accompagner les initiatives des villebonnais, individuelles ou collectives.

9) Venir en soutien des politiques publiques en matière de sport, jeunesse et de culture.

L'Association relayera les dispositifs et les événements majeurs de la commune.

9.1) Participer à la dynamique sportive locale dans l'esprit des labels « ville active et sportive » et « Terre de jeux 2024 » autour des objectifs de sport pour tous, sport santé, ...

- a) Participer à la réflexion et actions locales dans l'esprit des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris en développant le sport pour tous, notamment autour de l'animation cap sur le sport.
- b) mettre en œuvre les conditions permettant la création d'une section Rollers skating qui pourra ensuite utiliser le skatepark construit par la commune.

9.2) Proposer et développer des actions en direction de la Jeunesse

La MJC proposera des stages et des actions vers la jeunesse en lien avec les différents acteurs locaux (service jeunesse, PIJ, services de sports).

Elle sera relais sur les projets jeunes solidaires (par exemple : Sporlidaire, Téléthon, bourse d'aide aux projets jeunes avec le PIJ, ...).

Elle sera aussi un lieu d'écoute et d'accompagnement de projets émanant du public.

Elle proposera des animations Webradio aux enfants fréquentant le centre de loisirs.

10) A partir du projet EthnoFrance, faire découvrir aux scolaires et à la population de Villebon-sur-Yvette les pratiques musicales du monde.

10.1) En lien avec le conservatoire, mettre en place d'un PACTE avec au moins une école.

Le stage EthnoFrance aborde les musiques traditionnelles du monde entier. Ce stage est inscrit dans un réseau international de musiciens porté par les Jeunesses Musicales Internationales. Ces musiciens peuvent venir partager, par transmission orale, leur connaissance.

Le PACTE a pour objet de faire découvrir aux enfants les cultures musicales du monde.



10.2) Accueillir le stage EthnoFrance.

Développer des rencontres entre les musiciens et différents publics de la commune (écoles, RPA, EPHAD...). Au moins 5 rencontres sur la période. Faire un concert sur la ville avec deux représentations, dont une scolaire gratuite.

10.3) Développer le partenariat avec le conservatoire de la ville.

Développer des rencontres entre les musiciens du conservatoire et ceux de la MJC autour de l'esthétique des musiques traditionnelles, développer un répertoire commun et jouer en première partie du concert au Centre Culturel Jacques Brel et lors de la restitution scolaire devant les parents d'élèves.



ANNEXE 3 : Budget MJC 2025

M.J.C. BOBY LAPOINTE
VILLEBON SUR YVETTE

Le 21/08/2024 à 16.49

BUDGET GENERAL

Budget 2025, Exercice N+1 du 01.01.2025 au 31.12.2025

60	ACHATS	
604410	ACHAT MAT POUR ACTIVITES DIVERSE	22 500 00
604420	ANIMATION GLOBALE	25 500 00
606100	ESSENCE	4 500 00
606300	Fourn entret IPT equipment	3 000 00
606320	PETIT MAT DIVERS	3 600 00
606330	Achat matiere et fourniture	2 500 00
606400	Fournitures administratives	1 850 00
606410	FOURNITURES INFORMATIQUES	200 00
607300	ACHAT BOISSONS	12 700 00
607305	Achat marchandises restauration	2 700 00
Total :		79 050 00

61	SERVICES EXTERIEURS	
612205	leasing photocopieur	4 500 00
613200	Locations Imprim. Arnes	10 500 00
613300	Abonnement eq de Rége	150 00
615500	Entret & réparat. biens mobili	7 050 00
615600	Matériels	7 000 00
616100	Primes assurances multirisques	12 000 00
618100	Documentation générale	1 010 00
618200	Documentation technique	50 00
618600	Formation des bénévoles	500 00
Total :		42 760 00

62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
621100	Personne interimaire	5 000 00
621400	Personnel mis à disposition	7 000 00
621440	REDEGER	16 900 00
622200	frais commissions sur vente	100 00
622605	honoraires CAC	7 000 00
623600	Catalogues et imprimés	1 800 00
623700	Publications	2 400 00
624100	Transports sur achats	100 00
625000	Deplacements missions et receptions	12 132 00
625001	KM MJC PALAISEAU	300 00
625005	frais depot benevoles	1 680 00
625100	Voyages et déplacement	1 500 00
625150	frais transport artistes	2 400 00
625155	deplacement artistes	800 00
625700	Réceptions	3 490 00
626100	Affranchissements	200 00
626300	Téléphone, télégramme, téléx	1 060 00
626400	internet	6 000 00
627000	Services bancaires & assimilés	2 650 00
628100	Concours divers, cotisations	3 650 00
628280	LICENCE VOL LIBRE	500 00
Total :		76 662 00

70	REMUNERATIONS DES SERVICES	
706100	Participation des usagers	700 00
706420	produits animation globale	5 850 00
706421	PRODUIT ANIMATION GLOBALE NOE	2 500 00
706500	produits des activites	53 060 00
706510	produits des activites an civil	113 701 00
707300	RECETTE BOISSONS	21 900 00
707305	marchandises restauration	2 810 00
708305	Location local plats	100 00
708800	Aut produits activites annexes	34 100 00
708801	AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEX	20 300 00
708805	AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEX	42 000 00
Total :		297 021 00

74	SUBVENT.D'EXPLOITATION	
741000	Subv de fonctionnement TAT	1 500 00
741200	TAT - Emplois jeunes	4 000 00
744000	Subv fonctionnement COMMUNE	417 620 00
748000	Subv fonctionnement DDT	5 000 00
748000	Subv fonct PREST SERVICES CAT	48 565 00
Total :		476 685 00

75	AUTRES PRODUITS GEST.COURANTE	
756000	Dotations des Adhérents	7 500 00
758000	PRODUITS MJBES ET ST ON BOUR	16 722 00
Total :		24 222 00

77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
775000	Prds cessions d'elem d'actifs	18 000 00
Total :		18 000 00

87	PRODUITS CONTRIB. VOLONTAIRES	
870000	Contributions volontaires	8 300 00
Total :		8 300 00



ANNEXE 4 : Bilan financier

M.J.C. BOBY LAPOINTE
VILLEBON SUR YVETTE

Le 13/05/2024 à 18:18

1 : BALANCE

Intitulé	Réalisé du 01.01.23 au 31.12.23 (1)	Budget Réparti 2023, Ex. du 01.01.2023 au (2)	Ecart (1) - (2)	Evolution de (1) par rapport à (2) (((1) - (2)) / (2)) * 100
Domaines : 1 FONCTIONNEMENT ACC				
Fonctions : L STRUCTURE				
Classe : 6 COMPTES DE CHARGES	0.00	14 216.00	-14 216.00	-100.00
Classe : 7 COMPTES DE PRODUITS	0.00	12 000.00	-12 000.00	-100.00
Total Fonctions : L	0.00	-2 216.00	2 216.00	-100.00
Total Domaines : 1	0.00	-2 216.00	2 216.00	-100.00
Domaines : 2 DEVELOPPEMENT SOCIAL				
Fonctions : 1 DIFFUSION				
Classe : 6 COMPTES DE CHARGES	37 752.61	60 561.00	-22 808.39	-37.66
Classe : 7 COMPTES DE PRODUITS	5 391.34	45 840.00	-40 448.66	-88.24
Total Fonctions : 1	-32 361.27	-14 721.00	-17 640.27	119.83
Fonctions : 2 ATELIERS				
Classe : 6 COMPTES DE CHARGES	40 984.35	43 366.00	-2 381.65	-5.49
Classe : 7 COMPTES DE PRODUITS	88 380.82	25 350.00	63 030.82	248.64
Total Fonctions : 2	47 396.47	-18 016.00	65 412.47	-363.08
Total Domaines : 2	15 035.20	-32 737.00	47 772.20	-145.93
Domaines : 4 MUSIQUE				
Fonctions : 1 DIFFUSION				
Classe : 6 COMPTES DE CHARGES	125 764.02	107 118.00	18 646.02	17.41
Classe : 7 COMPTES DE PRODUITS	72 800.86	64 950.00	7 850.86	12.09
Total Fonctions : 1	-52 963.16	-42 168.00	-10 795.16	25.60
Fonctions : 2 ATELIERS				
Classe : 6 COMPTES DE CHARGES	70 455.71	71 350.00	-894.29	-1.25
Classe : 7 COMPTES DE PRODUITS	62 710.34	76 000.00	-13 289.66	-17.49
Total Fonctions : 2	-7 745.37	4 650.00	-12 395.37	-266.57
Total Domaines : 4	-60 708.53	-37 518.00	-23 190.53	61.81
Domaines : 5 SPECTACLES VIVANTS				
Fonctions : 1 DIFFUSION				
Classe : 6 COMPTES DE CHARGES	28 240.84	13 200.00	15 040.84	113.95
Classe : 7 COMPTES DE PRODUITS	23 769.40	4 250.00	19 519.40	459.28
Total Fonctions : 1	-4 471.44	-8 950.00	4 478.56	-50.04
Fonctions : 2 ATELIERS				
Classe : 6 COMPTES DE CHARGES	18 063.96	17 270.00	793.96	4.60
Classe : 7 COMPTES DE PRODUITS	12 272.00	18 000.00	-5 728.00	-31.82



M.J.C. BOBY LAPOINTE
VILLEBON SUR YVETTE

Le 13/05/2024 à 18:18

1 : BALANCE

Intitulé	Réalisé du 01.01.23 au 31.12.23 (1)	Budget Réparti 2023, Ex. du 01.01.2023 au (2)	Ecart (1) - (2)	Evolution de (1) par rapport à (2) $((1) - (2)) / (2) * 100$
Total Fonctions : 2	-5 791.96	730.00	-6 521.96	-893.42
Total Domaines : 5	-10 263.40	-8 220.00	-2 043.40	24.86
Domaines : 6 SPORTS ET ACTIVITES CORPO				
Fonctions : 2 ATELIERS				
Classe : 6 COMPTES DE CHARGES	100 560.81	60 485.00	40 075.81	66.26
Classe : 7 COMPTES DE PRODUITS	95 086.21	67 330.00	27 756.21	41.22
Total Fonctions : 2	-5 474.60	6 845.00	-12 319.60	-179.98
Total Domaines : 6	-5 474.60	6 845.00	-12 319.60	-179.98
Domaines : 7 JEUX ET MULTIMEDIA				
Fonctions : 1 DIFFUSION				
Classe : 6 COMPTES DE CHARGES	1 540.93	1 630.00	-89.07	-5.46
Classe : 7 COMPTES DE PRODUITS	737.50	500.00	237.50	47.50
Total Fonctions : 1	-803.43	-1 130.00	326.57	-28.90
Fonctions : 2 ATELIERS				
Classe : 7 COMPTES DE PRODUITS	59.00	0.00	59.00	0.00
Total Fonctions : 2	59.00	0.00	59.00	0.00
Total Domaines : 7	-744.43	-1 130.00	385.57	-34.12
Domaines : 8 ACTIVITES CULTURELLES				
Fonctions : 1 DIFFUSION				
Classe : 6 COMPTES DE CHARGES	4 586.52	4 480.00	106.52	2.38
Classe : 7 COMPTES DE PRODUITS	2 185.40	750.00	1 435.40	191.39
Total Fonctions : 1	-2 401.12	-3 730.00	1 328.88	-35.63
Fonctions : 2 ATELIERS				
Classe : 6 COMPTES DE CHARGES	20 319.12	6 300.00	14 019.12	222.53
Classe : 7 COMPTES DE PRODUITS	25 363.00	7 200.00	18 163.00	252.26
Total Fonctions : 2	5 043.88	900.00	4 143.88	460.43
Total Domaines : 8	2 642.76	-2 830.00	5 472.76	-193.38
Domaines : L STRUCTURE				
Fonctions : L STRUCTURE				
Classe : 6 COMPTES DE CHARGES	425 607.53	341 734.00	83 873.53	24.54
Classe : 7 COMPTES DE PRODUITS	439 113.92	419 540.00	19 573.92	4.67
Total Fonctions : L	13 506.39	77 806.00	-64 299.61	-82.64



M.J.C. BOBY LAPOINTE
VILLEBON SUR YVETTE

Le 13/05/2024 à 18:18

1 : BALANCE

Intitulé	Réalisé du 01.01.23 au 31.12.23 (1)	Budget Réparti 2023, Ex. du 01.01.2023 au (2)	Ecart (1) - (2)	Evolution de (1) par rapport à (2) $((1) - (2)) / (2) * 100$
Total Domaines : L	13 506.39	77 806.00	-64 299.61	-82.64
Total général	-46 006.61	0.00	-46 006.61	0.00

